



Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF)
On ne soldera pas la défense de la langue française et des langues de France

Ces dernières semaines, les médias se sont fait l'écho du pré-rapport de Thierry Lepaon sur la création d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale.

Ce n'est certes pas la première fois ni certainement la dernière que les principales préconisations d'une mission gouvernementale filtrent dans la presse avant la publication du rapport officiel. Mais, dans le cas présent, il n'échappera à personne que nous sommes dans une période pré-électorale particulièrement propice aux amalgames et à la démagogie.

Sur le fond comme sur la forme de cette affaire, la CGT-Culture n'a de leçons à recevoir de personne et surtout pas s'agissant de sa loyauté envers les personnels de la DGLFLF. Ainsi, c'est bien notre organisation syndicale, et elle seule, qui a interpellé le cabinet de la Ministre de la culture au dernier comité technique ministériel (CTM), le 18 octobre, au moyen d'une « question diverse » on ne peut plus explicite adressée en amont de la séance au Président du CTM : « *Quid du devenir de la DGLFLF, de ses missions et de ses emplois à l'aune de la création d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale.* »

Le débat qui s'est noué au CTM à partir de cette question posée par la CGT nous a permis de rappeler notre attachement et notre combat de longue date pour la DGLFLF. Les personnels de la délégation n'ont certainement pas oublié que nous nous sommes battus à leurs côtés quand Monsieur Sarkozy - alors Président de la République - et ses amis ont voulu ravalier la DGLFLF au rang d'un simple service rattaché au Secrétariat Général. Ce combat âpre, mais victorieux, a permis de conserver une délégation générale placée directement sous l'autorité du ministre de la culture et forte de sa dimension interministérielle.

Les missions de la délégation interministérielle à la langue française et aux langues de France lui confèrent des responsabilités essentielles à la richesse et au dynamisme des politiques culturelles, à la défense de la diversité culturelle et des droits culturels et à la citoyenneté. Ces enjeux qui n'ont rien de secondaire ou d'anecdotique prennent au contraire une acuité toute particulière dans cette période trouble où reviennent en force les thèses identitaires et les idées les plus nauséabondes.

Ces missions, bien que fondamentales, sont parfois trop méconnues et méritent d'être reconnues, valorisées et encore développées. La CGT-Culture n'a jamais ménagé ses efforts en ce sens et elle entend bien continuer ainsi.

C'est pourquoi nous resterons vigilants à tout projet de fusion - et a fortiori tout projet de démantèlement - de la DGLFLF avec quelque organisme que ce soit, actuel ou à venir, et ce quels que soient l'origine du projet et ses auteurs.

Nous mesurons à quel point la lutte contre l'illettrisme est une question prioritaire. Ceci est tellement vrai que, malgré les progrès réalisés dans ce domaine grâce notamment au travail de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme en lien avec un large réseau associatif, la France continue d'afficher un classement déplorable en matière d'alphabétisation : nous restons ainsi 22^{ème} (sur 24) au palmarès des pays de l'OCDE.

Ce serait néanmoins une erreur grossière, pour ne pas dire une faute politique, que de réduire la DGLFLF à la question pourtant évidemment centrale de la lutte contre l'illettrisme :

- ✓ montrer au travers des langues de France que notre pays est le creuset de cultures très différentes et qui font Nation dans la rencontre et le dialogue incessant de leurs singularités, cela relève d'une volonté politique indispensable face à ceux qui veulent écrire un roman national fantasmé et parfaitement réactionnaire ;
- ✓ mettre en exergue la place dans notre société du plurilinguisme, et notamment à l'entreprise, ce n'est pas rien non plus ;
- ✓ participer de la présence, de la vitalité et de la modernité de notre langue dans l'espace d'ouverture et de dialogue culturel de la francophonie ce n'est pas rien non plus. De même que n'est pas rien son action pour que le français demeure une grande langue internationale.

Et l'on pourrait encore parler du travail extraordinaire de la délégation dans le domaine, entre autres, des champs lexicaux et de la terminologie.

Sur la forme, la CGT-Culture ne peut que condamner, ici comme ailleurs, ces méthodes qui consistent à passer outre les personnels et à les tenir à l'écart. Mais la responsabilité principale de cette forme de mépris n'incombe-t-elle pas d'abord au délégué général qui semble travailler en ligne directe avec le Premier ministre - lui-même champion du dialogue social comme chacun sait - et qui a oublié qu'il avait une équipe sous son autorité et sans laquelle il n'y aurait pas de délégation.

Comment ne pas pointer non plus la responsabilité de la Ministre et de son cabinet qui se sont assez peu intéressés à ce dossier et qui s'effacent devant l'autoritarisme de Matignon. Au demeurant, nous ne sommes pas à l'abri d'une décision de ce dernier autant intempestive qu'arbitraire.

Ceci étant, on connaît le destin de nombreux rapports confrontés à la mobilisation. Or jusqu'à nouvel ordre un rapport reste un rapport et il n'y a aucune obligation d'en suivre les préconisations.

L'important, c'est donc la volonté et la force que notre Ministre mettra dans la défense des missions de notre ministère.

La CGT-Culture a fortement insisté au comité technique ministériel pour que le cabinet reçoive les organisations syndicales avec une délégation d'agents de la DGLFLF.

La conseillère sociale s'est dite prête à recevoir des représentants des organisations syndicales siégeant au CTM ainsi qu'une délégation des agents de la DGLFLF. Ce sera le 28 octobre prochain.

La CGT-Culture, comme toujours, sera attentive à défendre les agents de notre ministère et leurs missions.

Paris, le 21 octobre 2016